

Cahiers du CRISES
Collection Études théoriques

No **ET9805**

**L'Église et Desjardins : quelle configuration partenariale
face à la crise de l'emploi et de l'État providence ?**

par Johanne Bérard et Marie-Claire Malo

juin 1998

Résumé

Au temps d'Alphonse Desjardins, il existait une complicité naturelle entre l'Eglise et le mouvement des caisses. Une telle complicité serait-elle possible et pertinente aujourd'hui?

Pour explorer l'interface possible entre l'Église et le mouvement Desjardins nous avons collecté des données par entrevues (réalisées en novembre 1996 et mars 1998) et par recherche documentaire. Nous vous présentons ici les résultats obtenus quant à l'analyse de la mission de de ces institutions et de leurs rapports respectifs. Par ailleurs, notre étude nous a aussi conduit à étudier le rapport social à l'argent dans les communautés religieuses.

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
Quand l'Église interpelle Desjardins.....	2
Quelle Église partenaire?	4
L'Église-institution.....	4
L'Église-communauté ?	6
Quand des communautés religieuses répondent à l'appel de la " Caisse du communautaire "	7
Pour aller plus loin quand une Caisse interpelle son Mouvement.....	11
Pour aller plus loin quand la Conférence religieuse suscite le débat.....	14
La gestion financière d'une communauté religieusequel rapport social à l'argent?.....	16
Pour aller plus loin Desjardins et l'Église, ensemble avec d'autres.....	21
Conclusion	22

L'Église et Desjardins : quelle configuration partenariale face à la crise de l'emploi et de l'État providence ?

Johanne Bérard et Marie-Claire Malo

Au temps d'Alphonse Desjardins, il existait une complicité naturelle entre l'Église et le mouvement des caisses. Une telle complicité serait-elle possible et pertinente aujourd'hui?

Au Québec, Desjardins et l'Église jouissent encore maintenant d'une présence locale significative et constituent des acteurs sociaux importants. Par ailleurs, leurs missions respectives orientent fondamentalement leur action dans une même direction, celle de tracer des voies alternatives qui permettent de renverser le mouvement actuel d'appauvrissement et d'exclusion d'une part grandissante de la population québécoise. En effet, d'une part Desjardins, dans sa dimension mouvement, est porteur de la vision de son fondateur qui a voulu mettre ensemble des gens qui étaient exclus du système économique. D'autre part, l'Église, engagée à la suite de Jésus Christ, ne lui demeure fidèle que si elle fait preuve du même engagement partial que Lui, engagement avant tout pour les personnes marginalisées. Valeurs chrétiennes et coopératives reposent sur une même conviction, à savoir que l'être humain doit être au centre de toute préoccupation, et particulièrement au centre de l'économie qui retrouve ainsi son sens originel, son sens communautaire. Enfin, les communautés religieuses, de plus en plus sollicitées en terme d'aide aux personnes démunies, réfléchissent sérieusement au mode futur d'utilisation de leur patrimoine financier: assistance ou gestes plus structurants? N'y a-t-il pas là une piste féconde pour de nouvelles connivences où Desjardins réaffirmerait sa spécificité de mouvement et où l'Église redonnerait un nouveau souffle à son rôle prophétique?

Pour explorer l'interface possible entre l'Église et le mouvement Desjardins nous avons collecté des données par entrevues (réalisées en novembre 1996 et mars 1998) et par recherche documentaire. Premièrement, des entrevues ont été réalisées auprès de : a) Clément Guimond, coordonnateur général de la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs (Québec) (CTTQ), caisse du Mouvement Desjardins qui, depuis quelques années déjà, développe des complicités avec des communautés religieuses ; b) Mgr Bertrand Blanchet, évêque de Rimouski, impliqué activement dans le développement local et conférencier invité au colloque "Desjardins : une entreprise et un mouvement? " tenu en mars 1996; c) Jacques Lauzon (comité justice sociale) et Sylvain Bossé (comité administration et mission) de la Conférence religieuse canadienne, région du Québec (CRCQ), qui regroupe la plupart des communautés religieuses du Québec. Deuxièmement, du matériel écrit, tels les rapports annuels de la CTTQ, des documents de réflexion élaborés par la CRCQ, le texte de différentes allocutions prononcées par Mgr Blanchet, etc. ont permis de compléter les renseignements recueillis en entrevue.

Quand l'Église interpelle Desjardins

Lors du colloque " Desjardins : une entreprise et un mouvement? ", tenu à Montréal en mars 1996, Mgr Bertrand Blanchet, évêque de Rimouski, interpellait le Mouvement Desjardins en ces termes : " Desjardins demeurera un mouvement dynamique dans la mesure où il trouvera une place, dans ses rangs, pour les nouveaux pauvres de notre société ".

Mgr Blanchet rappelle que la vision d'Alphonse Desjardins était une vision proprement chrétienne. Selon lui, la philosophie de base, " être au service de la personne ", demeure présente au sein de Desjardins, " mais on est en train de la moduler pour que Desjardins joue sur la même patinoire que les banques ". Il a l'impression qu'actuellement, " la machine s'en va beaucoup dans la direction de la performance et de la compétition ", et donc " on fait de moins en moins différents des autres ". Or, " si l'on n'est pas différents, l'esprit coopératif à la base risque de s'effriter constamment ".

Il constate que " Desjardins, son affaire va bien; et quand ça va bien, pas besoin des autres ". Ainsi, en ce qui a trait à l'implication communautaire, dans le milieu, l'action de Desjardins est plutôt ponctuelle. " La tendance, c'est d'assurer seulement sa propre survie, (...), sa rentabilité; alors on ne tente pas de regarder ailleurs comment satisfaire des besoins qui rapporteront très peu ".

" Toutefois ", poursuit Mgr Blanchet, " si on veut garder la philosophie du fondateur et garder la dimension mouvement de Desjardins, il me semble qu'il y a des gens qui doivent constamment voir si les choses ne peuvent pas être faites **autrement** ". En d'autres termes, Desjardins, actuellement, a besoin d'être interpellé.

C'est le mouvement coopératif dans son ensemble que Mgr Blanchet invite " à s'impliquer encore plus concrètement dans les enjeux actuels de notre société ". Il considère que " le système coopératif, avec la force financière qu'il représente, peut seconder le gouvernement, être là à la façon d'une sorte de 'corps intermédiaire' (notion explicitée plus loin) qui a aussi son pouvoir et qui, lui, peut faire des choses autrement ". En particulier, " Desjardins pourrait être plus dynamique en ce qui touche les exclus-es (...); il est assez fort à l'heure actuelle pour penser à des formules qui rejoignent les exclus-es du système financier ". Il observe qu'autrefois, " la caisse était ouverte pratiquement à tous, et puis tout le monde pouvait en retirer un certain bénéfice ". Mais aujourd'hui, " il y a une proportion, je dirais, de plus en plus grande de gens qui ne peuvent plus profiter de Desjardins. Il me semble ", conclut-il, " que c'est sous cet angle-là que

j'interpellerai les dirigeants ". Desjardins, en s'engageant à l'égard des plus démunis-es, trouverait là une façon " de garder son charisme de mouvement et de se distinguer par rapport aux autres institutions ". Par ailleurs, Desjardins doit " redécouvrir l'esprit qui a présidé à la naissance du mouvement, dont le succès est dû pour une grande part à son articulation avec les villages et les régions du Québec ". Cet " appel pressant ", que Mgr Blanchet lance également aux autres institutions coopératives, témoigne de l'importance cruciale qu'il attribue au niveau local si des alternatives viables doivent être implantées. Nous y reviendrons sous peu.

Mgr Blanchet souligne que " comme dit l'Évangile, il y aura toujours des pauvres peu importe tout ce qu'on essaiera de mettre en place, (...) et l'utopie, c'est de faire qu'il n'y en ait pas quand même ".

En ce sens, il estime que Desjardins pourrait " prévoir des formes de crédit plus adaptées " pour les personnes qui sont présentement exclues du système, en particulier si elles souhaitent se regrouper, que ce soit en coopérative ou autrement, et s'entraider. " À l'heure actuelle ", observe-t-il, " on n'a pas les formules qui permettent vraiment à ces gens-là de se mettre ensemble, d'avoir un minimum de capital pour toutes sortes de projets d'action communautaire ". Il est convaincu que les ressources financières existent. Il en veut pour preuve les avoirs des caisses populaires, même dans de petits villages, et tous les fonds disponibles, au niveau des MRC, des régions, au niveau provincial. Donc, " c'est pas d'abord l'argent qui manque, sauf que si quelqu'un est sur l'aide sociale, ce n'est pas facile d'aller le chercher ".

Par ailleurs, il se dit que " c'est peut-être davantage à travers des réseaux que ces exclus-es et ces démunis-es peuvent être rejoints ". Par conséquent, " l'implication la meilleure (pour Desjardins), c'est peut-être à travers des réseaux qui existent déjà, et que Desjardins (pourrait soutenir) avec un secteur spécial de son projet d'ensemble ". L'économie sociale lui apparaît comme une voie intéressante qui " pourra précisément renforcer les réseaux et leur permettre de continuer à fonctionner " puisque " ce qui vient de l'État risque de diminuer constamment ".

Par quelle " formule " cela peut-il se réaliser? Mgr Blanchet est d'avis que " ce qui est compliqué finalement, c'est de faire entrer l'argent dans ça ". Il faut des formules " qui continuent à favoriser le volontariat (là où il se pratique déjà avec succès), qui soient en même temps respectueuses de la dignité des gens, ne pas faire travailler des gens pour des salaires qui n'en sont pas pratiquement ". Il faut également, poursuit-il, " que ces formules-là soient établies à travers des concertations, avec des gens qui sont impliqués dans des réseaux communautaires, coopératifs, des

économistes bien sûr, des gens du gouvernement, des personnes aussi qui sont soucieuses de ne pas perdre les valeurs qui se vivent à l'heure actuelle en terme, je dirais, d'altruisme (par exemple dans le volontariat), en terme de respect de la dignité des gens, et le respect de leur responsabilisation aussi " .

La première étape, selon lui, est de mettre toutes ces personnes ensemble, de former un petit comité. Ensuite, ces personnes verront elles-mêmes quels sont les besoins et quelles sont les avenues à suivre.

Enfin, Mgr Blanchet insiste sur l'importance d'amener les gens " à vouloir être plus responsables de leur avenir " . " Quand quelqu'un a le sentiment d'être moins dépendant des autres puis d'être partie prenante à sa survie, il a le sentiment d'être un peu plus humain; on l'a humanisé " . D'où sa vision de gens démunis qui s'impliquent dans des réseaux que, par ailleurs, Desjardins pourrait soutenir.

Quelle Église partenaire : l'institution ou la communauté ?

L'Église-institution.,

À la question " Un leadership conjoint entre Desjardins et l'Église est-il possible ou même souhaitable en vue d'initier un mouvement de solidarité à travers le Québec et de paver ainsi la voie à une sortie de crise? ", Mgr Blanchet répond par les réserves suivantes. " D'une part ", rappelle-t-il, " il y a encore des gens qui ont mal digéré notre histoire, l'Église ayant été si présente autrefois dans la vie publique ". Il craint donc qu'un leadership assumé conjointement par l'Église et par Desjardins " serait mal vu " encore aujourd'hui et que d'aucuns s'interrogeraient sur " ce que l'Église fait là ". D'autre part, lorsque la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) ou l'Assemblée des évêques du Québec (AEQ) émet des messages à portée sociale, les évêques se font qualifier de " rêveurs, pas vraiment au fait des réalités financières, sociales, économiques " .

Par conséquent, Mgr Blanchet préfère envisager " davantage une **concertation** (...) en laissant tout le leadership à Desjardins, l'Église invitant les communautés chrétiennes par la suite à appuyer une formule qui permettrait aux exclus-es d'être soutenus par l'institution ". Plus spécifiquement, il considère qu'une rencontre entre les responsables de l'AEQ et les hauts dirigeants de Desjardins pourrait être " fort intéressante, pour regarder où est-ce qu'on s'en va, ensemble ", pour " voir ce qui est possible ". Cette rencontre pourrait avoir comme base de discussion un " bilan de

l'implication sociale de Desjardins et de ce qui demeure vraiment mouvement ", bilan qui aurait été préparé par l'institution financière.

La position de Mgr Blanchet traduit un souci constant " d'éviter d'avoir l'air de sous-estimer la responsabilité des gens, des organismes qui sont présents " dans le milieu. Il lui apparaît donc naturel d'en appeler aux dirigeants de Desjardins qui, à la fois, " devraient être les plus sensibles à garder la vision de Desjardins " et " voient ce qui est possible ", ce qui est " réaliste ". Par ailleurs, il souligne que " parfois, on est un peu trop conservateurs et on n'a pas l'impression qu'on peut faire davantage; et ça, il faut être stimulés ". Et c'est là que peut intervenir l'Église, en " réaffirmant les valeurs ", en interpellant " ces gens-là qui ont le souci autant que moi du bien-être du milieu ", pour " les aider à voir autrement ".

" Jusqu'à quel point ", demande Mgr Blanchet, " tient-on à la dimension mouvement, et qu'est-ce qu'on est prêt à sacrifier au plan financier pour que ce soit vraiment un mouvement? ". L'impulsion, pour imprimer à Desjardins-mouvement une certaine direction, doit être le fait, à son avis, de la haute direction. Il réaffirme sa conviction que " pour lancer des choses nouvelles qui n'ont peut-être jamais été faites dans le mouvement ", il faut que cela vienne " des gens qui ont déjà des qualifications, des responsabilités au plan financier ", des gens qui, en somme, ne risquent pas de se faire traiter de rêveurs et d'être rapidement à court d'arguments pour soutenir leur option. Par ailleurs, il est clair que les dirigeants ne peuvent agir seuls; ils ont besoin que les gens à la base les appuient, qu'ils soient prêts à adhérer aux orientations proposées et à en assumer les conséquences.

Mgr Blanchet reconnaît que l'Église est " encore un acteur important de la société québécoise, par le réseau, par les lieux de parole qu'elle a, les lieux d'action dont elle dispose ". Cependant, il lui semble que la question de l'interface entre l'Église et Desjardins renvoie beaucoup plus à l'implication des chrétiens-nés, là où les décisions se prennent, qu'à " une parole d'évêque qui fait la promotion de la coopération ". L'Église-institution doit continuer à interpellier les communautés chrétiennes. Mais au niveau de la population en général, il voit avant tout " la présence de l'Église à travers les chrétiens-nés, les communautés " engagés sur le terrain. " Au fond, ce qui importe ", dit-il, " ce n'est pas d'abord l'Église. Elle est au service du monde. Puis si les valeurs évangéliques sont promues, même si on ne l'a pas nommée, l'objectif est atteint, la mission est réalisée ". " Il me semble ", dit-il encore, " que l'Église (en soi) va être de plus en plus comme ça aussi ", i.e. une Église-communauté, présente au monde à travers ses membres, plutôt qu'une Église-institution.

L'Église-communauté.

Mgr Blanchet situe le premier point de jonction entre Desjardins et l'Église au niveau local. Les habitués des assemblées dominicales dans les paroisses ne sont-ils pas " très, très largement des membres de Desjardins "? Le niveau local (caisses locales, communautés paroissiales, conseils de fabrique) représente, à son avis, le niveau le plus important pour une interaction entre l'Église et Desjardins. " Les dynamismes sont là d'abord ".

Par ailleurs, nous avons déjà souligné l'importance du développement local pour Mgr Blanchet. Il " constitue le point de départ pour sortir les sociétés de leur 'profond sentiment d'impuissance...devant l'ampleur des transformations à entreprendre' " (Fondation pour le progrès de l'homme, " Bâtir ensemble l'avenir de la planète ", dans *Le Monde diplomatique*, avril 1994, cité par Mgr Blanchet). Il fait appel à la responsabilité des gens qui, ainsi, sont moins portés à tout attendre de l'extérieur, de l'État. Le développement du milieu repose sur la collaboration de toutes ses forces vives, y compris Desjardins et l'Église. En ce sens, Mgr Blanchet rappelle aux agents-es de pastorale " qu'il est important de rechercher une sorte de synergie entre développement local et vitalité des communautés chrétiennes "; pour lui, l'un devrait renforcer l'autre. S'il croit que " beaucoup de caisses locales ont gardé des préoccupations sociales ", il considère qu'il reviendrait peut-être davantage à la communauté chrétienne d'initier un mouvement de solidarité du milieu envers et avec ses plus démunis-es. La communauté chrétienne, en effet, est à même, " si elle est un peu dynamique, de porter un regard global sur toutes les réalités. Le mouvement Desjardins, lui, a une fonction spécifique et n'est pas nécessairement à l'écoute de tous les besoins qui vont être exprimés dans une communauté chrétienne ".

Ainsi, il incite les communautés de son diocèse à organiser, par exemple à travers leur Conseil de pastorale paroissiale (CPP), la tenue " d'une sorte d'assemblée annuelle pour déterminer quels sont les besoins qu'on pourra décider de satisfaire prioritairement dans la communauté ". Cela s'est fait à Gaspé par exemple. Il interpelle les gens des communautés également " pour qu'ils soient présents là où des décisions se prennent au plan économique, là où des gens se mettent ensemble ". Ce peut être dans une Corporation de développement économique (CDE); ou encore, certaines paroisses se sont dotées d'un " comité de développement " à l'initiative d'un organisme social du milieu, ou de la MRC ou simplement des gens engagés dans la communauté.

En particulier, les chrétiens-nés doivent s'impliquer au sein du mouvement Desjardins. " L'Église locale, la communauté chrétienne du milieu " devrait participer aux assemblées annuelles de la

caisse populaire et y apporter les préoccupations suivantes : " de quelle façon répond-on aux besoins en particulier des gens qui risquent d'être exclus? Comment assure-t-on la vitalité du milieu? Comment Desjardins s'implique-t-il dans le développement local? Comment essaie-t-on de maintenir les valeurs du milieu rural? ".

Les chrétiens-nés présents dans les réseaux, et en particulier au sein du mouvement Desjardins comme dirigeants, administrateurs, etc., ont le devoir de " promouvoir une certaine vision de l'être humain" et de veiller à ce qu'il en soit tenu compte lorsque des décisions se prennent. Ils " doivent être les premiers attentifs à ce que Desjardins continue à promouvoir la vision du fondateur ", qui a voulu " mettre ensemble des gens qui étaient exclus du système ", les invitant d'abord à mettre leur capital ensemble.

" Si vous êtes chrétiens, vous devez être aux premières loges quand il s'agit de la survie du milieu (...) et vous avez la responsabilité de porter les valeurs évangéliques là où vous êtes ". Cette présence active des chrétiens-nés est beaucoup plus efficace, selon Mgr Blanchet, qu'une parole institutionnelle diffusée par les médias, laquelle " on ne sait pas toujours à quoi elle sert ".

Quand des communautés religieuses répondent à l'appel de la " Caisse du communautaire "

À la Caisse des travailleuses et travailleurs de Québec (CTTQ), " une fois qu'on a eu fait le tour des organisations syndicales, on a dit (...) 'Qui peut être interpellé sur le plan de l'éthique, (qui peut) dire (...) on choisit éthiquement où déposer notre argent?' Ce sont les communautés religieuses ". C'est ainsi que Clément Guimond, le coordonnateur de la "caisse du communautaire " explique la décision de la Caisse, il y a six ou sept ans, de commencer à interpellier les communautés religieuses.

Pour Clément Guimond, les communautés ont une problématique commune. Premièrement, elles disposent d'un patrimoine, plus ou moins important selon chacune, mais qui est bien réel. Leurs avoirs, principalement des immeubles, ont été soit " liquéfiés ", soit transformés en hospices. Deuxièmement, ces communautés vivent une situation de déperissement caractérisée par le vieillissement de leurs membres, la diminution de leurs revenus et l'accroissement de leurs besoins (soins de santé, etc.). En d'autres mots, elles ont à vivre sur leur patrimoine accumulé. Troisièmement, les demandes d'aide affluent toujours plus auprès d'elles, en raison de la

détérioration continue de la situation économique au Québec. La sollicitation augmentant et leur patrimoine diminuant, elles réalisent que l'assistance n'est plus une voie viable. " Qu'est-ce qu'on va laisser une fois qu'on ne sera plus capable de le faire? " Les communautés avec une approche plus engagée, plus politique voudraient poser des gestes de complicité qui sont plus **structurants** que la simple assistance, sans nier la nécessité de la maintenir dans une certaine mesure. Finalement, les communautés se rendent de plus en plus compte qu'en matière de placements, elles " se font avoir à tour de bras par les grands spécialistes ". L'exemple récent du Marché Central n'est-il pas éloquent à cet égard?

Les communautés religieuses sont de plus en plus nombreuses à rechercher des engagements financiers qui aient un effet structurant. La CTTQ a su se présenter auprès d'elles comme " peut-être une des alternatives qu'on a pour vous " et ce, de différentes façons.

Les communautés peuvent s'impliquer en amont, comme simples épargnants. En tant qu'institution financière, la Caisse leur offre les services, la sécurité et la rentabilité comme toute autre institution; " on ne vous demande pas de faire des sacrifices ". Mais les communautés ont " en prime " la garantie que leur argent sera utilisé à des objectifs très précis, à des fins qui devraient les interpeller; leur épargne aura automatiquement un impact socio-économique. La Caisse placera en effet ces sommes dans des projets qui travaillent au développement de l'économie solidaire.

Un autre outil que la Caisse propose à ses épargnants est un programme d'épargne-solidarité en vertu duquel les déposants renoncent à leurs intérêts à 100%. La Caisse verse ces intérêts au *Fonds de soutien aux travailleuses et travailleurs du Québec*. Le Fonds peut servir de garantie à des prêts que la Caisse, en vertu des normes qui la régissent, ne pourrait pas faire autrement. Le Fonds peut également assumer le paiement des intérêts sur un prêt donné, i.e. il permet à la Caisse de consentir un prêt qui, pendant un certain temps, ne comporte pas d'intérêts (voir encadré I: cas 4 et 5).

La contribution des communautés religieuses peut également trouver place en aval quand les communautés s'impliquent financièrement dans un projet précis, pour lequel elles ont été sollicitées ou qu'elles ont présenté elles-mêmes à la Caisse (voir encadré I). Dans le dernier cas (projets présentés par la communauté), la Caisse étudie le projet et le traite en solo si ses normes le lui permettent; sinon, elle le " travaille " en duo avec la communauté religieuse. Au lieu de se limiter à l'assistance, les communautés qui contribuent en aval ont ainsi une façon d'intervenir de manière structurante, d'appuyer des projets concrets, à caractère collectif, " générateurs d'emplois et d'une richesse collective ".

Aujourd'hui, la Caisse constitue un carrefour, au centre duquel on retrouve les quatre actions qu'elle s'est engagée à accompagner, soit dans les secteurs coopératif, culturel, populaire/communautaire et syndical. En amont de ces actions se profile sa structure d'épargne, constituée de partenaires (grandes organisations syndicales, grands réseaux coopératifs, communautés religieuses, individus) qui ont choisi sur une base éthique d'investir à la Caisse et d'appuyer ainsi des projets dans lesquels ils se reconnaissent. En aval, on retrouve l'entrepreneuriat collectif avec ses projets; il incarne l'économie dans son sens originel et il réalise un développement axé sur la personne.

Et les résultats favorables que la Caisse obtient depuis des années s'expliquent par une série de facteurs : sa rigueur sur le plan administratif, et surtout la force de l'entrepreneuriat collectif (mission), le type d'accompagnement des projets et le travail en réseau, les trois derniers facteurs étant interreliés.

Le coordonnateur explique pourquoi les communautés ont répondu à l'appel de la Caisse : " C'est à notre **mission** qu'elles adhèrent et c'est en fonction de la **clarté de notre engagement** ", précise-t-il. De plus, les communautés se reconnaissent dans les **valeurs** portées par la Caisse. En outre, la Caisse travaille avec les **gens**, dans le fond, que les communautés veulent soutenir et sa **façon de travailler** influence également leur choix.

Reprenons un à un chacun de ces facteurs qui sont à la base de la complicité qui s'est établie entre la Caisse et plusieurs communautés religieuses.

La mission de la caisse : Énoncée comme premier article du règlement de régie interne de la Caisse, la mission de celle-ci est de " constituer un réservoir économique pour appuyer, financièrement et administrativement, le développement communautaire de nos milieux ". La Caisse se conçoit donc comme " un outil de développement par le financement que nous pouvons rendre disponible " et non pas simplement comme une institution vouée à produire des rendements sur les sommes qu'elle gère.

La clarté de l'engagement : La Caisse a choisi de travailler avec un développement différent, le " développement de l'économie solidaire "; elle le conçoit comme " un développement économique qui soit réellement au service de notre collectivité en même temps que respectueux des personnes, de l'environnement et des peuples ". Ainsi, fondamentalement, la porte d'entrée à la

Caisse pour une entreprise, c'est d'être à caractère communautaire, au sens large du terme; une entreprise dite commerciale, intéressée exclusivement à faire de l'argent, n'y entre pas. En d'autres mots, la Caisse a fait le choix clair du segment de l'entrepreneuriat collectif où, derrière l'entreprise, il y a une prise en main, une démarche et une appropriation collectives. Quand un projet est soumis à la Caisse, même lorsqu'il s'agit d'un projet collectif, l'un des critères qu'elle applique est le suivant : " Comment les gens se voient-ils? Se voient-ils comme leur petit projet individuellement, parce que ça peut être très corporatiste, ou se voient-ils en lien avec d'autres? ". " Pour nous ", poursuit Clément Guimond, " ça, c'est clé ". La clarté de l'engagement de la Caisse se traduit aussi dans le choix qu'elle a fait d'accompagner quatre actions, quatre " combats " spécifiques : coopératif, culturel, populaire/communautaire et syndical. Ce choix de milieux est affirmé explicitement dans les rapports annuels de 1995 et de 1996. Soulignons que la CTTQ est surnommée " la caisse Desjardins du communautaire ".

Les valeurs : La mission et l'engagement de la Caisse reposent sur des valeurs précises, qui " ont une résonance très claire aux valeurs chrétiennes, engagées d'une certaine façon " car l'être humain est au centre du développement privilégié par la Caisse ; faire du développement est une "démarche d'abord profondément humaniste" rappelle le coordonnateur de la Caisse. Cela renvoie à la définition originale de l'économie, à son sens étymologique qui est de permettre l'échange, le partage au sein d'une collectivité. " On ne devrait pas, à la rigueur, avoir à parler d'économie sociale; elle devrait être fondamentalement, intrinsèquement sociale ". L'économie, dans l'optique de la Caisse, n'a rien à voir avec l'enrichissement. " Il faut redonner le plein sens communautaire à l'économie (...), redonner le sens à l'argent; il faut construire des rapports renouvelés entre l'économique et le social. Ça, c'est vraiment notre fond ". Cette vision amène donc la Caisse à soutenir un développement qui donne plus de chances à l'égalité, à la démocratie et à la prise en main, plus de chances aussi au Québec des régions et de l'emploi. Les choix de la Caisse traduisent un engagement pour la justice, et un engagement dans la lutte contre la pauvreté et contre la marginalisation et l'exclusion. En raison de ces valeurs et de ces choix, " il y a là, non pas avec toute l'Église, mais avec l'Église engagée, une communication toute naturelle ". Enfin, la structure d'épargne que l'on retrouve à la CTTQ témoigne également d'une communauté de valeurs de la Caisse. Il n'y a pas de grands investisseurs parmi les épargnants, seulement des personnes et des groupes venus à la Caisse avec une préoccupation éthique et qui adhèrent à sa mission.

La façon de travailler, de "faire de la banque autrement " : " Il n'appartient pas aux gens de mériter notre appui; il nous appartient à nous autres de trouver la façon de les appuyer ". Ce qui caractérise la Caisse et explique les résultats qu'elle obtient, c'est, selon son coordonnateur,

la force de l'entrepreneuriat collectif, " mais aussi, c'est beaucoup le suivi qu'on fait (...); on y met beaucoup, beaucoup d'énergie ". La Caisse, en fait, " s'associe " à des projets, les accompagne. Les personnes conseillères à la Caisse ont deux chapeaux, celui de banquier et celui de consultant; elles ont à " se mettre en transfert d'expertise " avec la personne qui est assise en face. C'est une façon autre de faire du crédit, à l'inverse de ce qui se passe traditionnellement dans les institutions financières. Ainsi, les taux appliqués par la Caisse sur les prêts consentis sont généralement semblables à ceux pratiqués par les autres institutions financières à l'égard des entreprises commerciales ordinaires. Toutefois, d'une part, les institutions traditionnelles majoreraient leurs taux dans le cas de prêts à des projets du type de ceux acceptés par la Caisse, en raison d'un risque, à leur avis, plus élevé. D'autre part, l'expérience de la Caisse démontre " qu'avant d'avoir besoin d'argent, c'est d'abord d'expertise dont les gens ont besoin ". L'essentiel n'est pas d'abord le taux d'intérêt, mais la complicité et l'accompagnement dont bénéficient les personnes.

Le coordonnateur de la Caisse souligne également que si les communautés religieuses ont décidé de transférer leurs avoirs à la CTTQ, c'est que la Caisse a pris le temps de s'accréditer auprès de celles-ci, de développer et d'entretenir des liens de confiance au-delà de la méfiance que les communautés pouvaient éprouver à l'égard des institutions financières. " Quand on rend facile (une possibilité d'implication financière) et qu'on sécurise tout le monde, très souvent les gens vont s'impliquer. Il y a une capacité d'interpellation ".

En somme, la Caisse devient pour les communautés religieuses " un outil pour organiser la solidarité ". Clément Guimond observe que, très souvent, la solidarité ne s'organise pas parce qu'il y a de la méfiance. De plus, les questions financières apparaissent compliquées. Or la CTTQ a su tisser des liens de confiance avec les communautés religieuses. Dès lors, celles-ci n'hésitent pas à s'impliquer.

Pour aller plus loin : quand une Caisse interpelle son Mouvement

Au cœur du projet du fondateur Alphonse Desjardins, il y avait la volonté que le mouvement naissant se mette au service des petites gens, qu'il donne des outils pour que les villages ne se vident pas et qu'il contribue à la lutte contre la pauvreté. Il y avait donc plusieurs raisons, sans compter l'élément nationaliste, pour qu'une alliance s'établisse naturellement entre les caisses en développement et l'Église, même institutionnelle.

Selon Clément Guimond, il y a encore aujourd'hui le potentiel d'une alliance entre les caisses locales et l'Église, " mais en autant qu'il y ait une clarification de l'engagement des caisses Desjardins ". Les caisses doivent se donner " un engagement clair par rapport au développement du milieu, un développement qui constitue (...) une des alternatives pour la lutte contre la pauvreté, puis contre la marginalisation ".

Ainsi, il estime que les caisses dans les milieux ruraux " restent collées au milieu pour un bon nombre ". Les gens continuent donc à percevoir la différence et gardent un lien d'identité avec leur caisse. Le potentiel d'alliance demeure véritable dans ces caisses.

La clarté de l'engagement, la fidélité à la mission constituent des facteurs fondamentaux pour réaliser un potentiel d'alliance avec le milieu, et en particulier avec les communautés religieuses. En fait, il faut parler d'interaction entre la mission et les alliés puisque les orientations et la mission d'une caisse non seulement ont un impact sur la structure d'épargne qu'elle est en mesure de se donner, mais sont elles-mêmes influencées par cette structure. " Dépendamment de la coalition qui est à la base de ta caisse, t'as une marge qui existe ou pas ". La CTTQ a su développer une " structure qui est en complicité " avec sa mission, une structure qui, " au lieu de nous négocier notre mission, si on veut l'abandonner, ils vont nous botter le cul ".

La Caisse continue de tisser des alliances, cohérentes avec sa mission. Ainsi, elle s'est liée récemment aux cercles d'emprunt à Québec et à Montréal (Ignatieff et Malo, 1998). " On s'ouvre à travailler en réseau avec d'autres réseaux pour aller plus loin ". Le coordonnateur de la Caisse est particulièrement soucieux de rejoindre les personnes exclues. Au-delà des prêts aux travailleuses autonomes et aux entreprises refusés ailleurs, au-delà de son association avec les cercles d'emprunt et les expériences de micro-crédit, la Caisse continue d'être " à l'affût de trouver d'autres façons ".

" On se tient au courant des expériences qui se font ailleurs aussi et, un de ces jours, peut-être qu'on sera capables de développer, en lien avec d'autres, quelque chose, un service bancaire complètement nouveau qui pourrait permettre à des gens qui seraient autrement exclus d'avoir leur place, une place ".

" Dans Desjardins, il y a beaucoup de choses à inverser pour qu'on retrouve ça (la façon de faire de la CTTQ) sur le terrain ". Théoriquement, Desjardins invite ses caisses à s'impliquer dans le développement de leur milieu. Mais pour que cette liberté théorique se matérialise, " il faut ",

selon Clément Guimond, " que ta caisse soit dans une **structure** qui te le permette; il faut que le mouvement aussi, dans lequel tu es, te **nourrisse** ".

Or, au sein de Desjardins, faire de la banque autrement, c'est possible, mais cela signifie travailler à contre-courant. " À cause de la façon dont c'est structuré, ça demande beaucoup, beaucoup d'efforts ". Ce qui se fait à la CTTQ se retrouve aussi " dans des caisses très locales, des caisses qui font preuve de beaucoup **d'autonomie** "; ce sont des caisses qui, en raison d'une conjoncture dramatique, ont dû s'ouvrir au milieu et travailler différemment ou encore des caisses dans lesquelles une personne, à un moment donné, a su y développer une culture différente.

Par ailleurs, le mouvement ne " nourrit " pas ses caisses de manière à les soutenir concrètement si elles choisissent de s'impliquer dans le développement de leur milieu. Des déclarations sont faites. Des invitations sont lancées. Des outils sont parfois rendus disponibles. Mais il est évident que la dynamique de fond de Desjardins est de plus en plus strictement bancaire. Ainsi, par exemple, les programmes de formation de Desjardins destinés aux personnes conseillères en crédit ne se limitent, en pratique, qu'à la dimension financière du rôle de conseiller, évacuant ainsi tout le lien dynamique à construire avec le milieu dans une perspective de développement. Les personnes ainsi formées ne retiennent que le chapeau de banquier; elles ne développent pas d'habiletés qui leur permettraient de se sentir à l'aise pour soutenir un développement qui soit différent, des projets comme ceux avec lesquels la CTTQ travaille quotidiennement.

De plus, comme il a été dit précédemment, une caisse doit avoir une vision claire de ce qu'elle veut faire : " Si la seule mission que tu te donnes (...), c'est de grossir, (...) le monde peuvent bien servir les gens mais ils ne feront pas des choix de dire 'Nous autres, c'est ces gens-là qu'on veut rejoindre'. Ils vont tout simplement travailler avec ceux qui viennent puis, tout naturellement, avec ceux qui leur rapportent le plus; c'est normal ".

Selon Clément Guimond, peu de caisses se sont donné une vision claire de leur engagement (à différencier du plan d'affaires), et encore moins dans le sens de la mission de la CTTQ, soit d'être " un instrument de solidarité active pour le développement communautaire de nos milieux ". Et ce n'est pas entretenu par le mouvement.

En fait, les gens se reconnaissent de moins en moins dans le grand Desjardins, surtout dans les grands centres urbains. " C'est de moins en moins le Desjardins engagé dans son milieu, mais

c'est de plus en plus un Desjardins qui joue les grands (...). Il ne s'agit pas de rester marginal (...) mais au niveau du grand Desjardins, je pense que le potentiel d'alliance diminue de plus en plus ".

Pour aller plus loin : quand la Conférence religieuse suscite le débat.

L'expérience relative à la Coopérative des travailleurs de mécano-soudure de Rimouski (CTMR) a été l'occasion, pour les communautés religieuses de l'Est du Québec, " d'entrer en contact avec la CTTQ et d'en connaître la mission spécifique ". Elles ont alors reconnu, entre la Caisse et elles, " une connivence dans les idéaux ". En 1992, dans la foulée du projet de la CTMR, elles décident d'entreprendre une réflexion sur la possibilité de se faire " partenaires (de la caisse) dans la mission sociale à laquelle nous, communautés religieuses, nous sentons appelées, en solidarité avec notre milieu, l'Est du Québec ". " Ne pourrait-on pas penser ", écrivent-elles en rapport avec leurs placements financiers, " un pas de plus qui, sans mettre en péril ces garanties (offertes par les institutions traditionnelles), nous permettrait de favoriser une utilisation sociale de nos biens ", de supporter un développement alternatif axé sur la coopération et la solidarité? Or le Comité Justice sociale de la *Conférence religieuse canadienne, région du Québec* (CRCQ) témoignait déjà, en 1985, d'un " souci d'éclairer l'administration financière par la dimension de la justice sociale et du prophétisme religieux ". " Ce prophétisme ", demande le Comité, " ne nous invite-t-il pas à aller plus loin ", i.e. au-delà des dons consentis pour la promotion des milieux populaires, au-delà des prêts à portée sociale ou du soutien financier des religieux-ses impliqués avec les groupes populaires? Comment concilier héritage économique et fidélité " au vœu de pauvreté vécu collectivement et à la solidarité avec les pauvres "?

Au Québec, la Conférence religieuse regroupe environ 140 communautés religieuses. Son rôle en est un de service auprès de ses membres; elle ne constitue pas une instance décisionnelle. Elle a pour but, entre autres, de favoriser les contacts entre les communautés. Certes, chaque communauté-membre a une mission qui lui est spécifique; au niveau de la Conférence la mission est la suivante : *Mu-e-s par l'Espérance qui nous habite, nous, de la Conférence religieuse canadienne, région du Québec, voulons incarner l'esprit missionnaire de nos origines par notre implication dans un projet de société nouvelle issu d'une option ferme pour la justice et la paix. En concertation avec les forces libératrices de nos milieux, en communion avec nos sœurs et frères laïques engagé-e-s, en solidarité intercommunautaire et ecclésiale, NOUS CHOISSISSONS de prendre parti pour les exclu-e-s et les appauvri-e-s, d'annoncer l'Évangile de Jésus Christ, BONNE NOUVELLE pour les pauvres et FORCE DE DIEU pour la transformation du monde.*

Au sein de la CRCQ, on retrouve, entre autre, un *Comité de justice sociale* dont le mandat consiste à faire avancer les questions de justice dans les communautés religieuses d'abord, mais en lien avec ce qui se passe sur le terrain, dans les groupes, etc. Plus précisément, le Comité doit faire en sorte que les communautés **prennent conscience** de ce qui se passe dans la société, **en lien** avec d'autres communautés et surtout d'autres groupes, et qu'elles **interviennent** avec d'autres. Le Comité dispose de différents outils internes (bulletins, " épîtres ", chroniques, sessions, suggestions d'actions et pétitions) pour rejoindre ses membres en terme tant d'information que de formation et de propositions d'actions. Le *Comité de justice sociale* a également comme mandat d'intervenir sur la place publique relativement à des questions de nature sociale (par exemple la réforme de la sécurité du revenu). Il le fait par le biais de conférences de presse, de participation à des comités, etc.

Au Québec, la réflexion des communautés religieuses sur **leur rapport à l'argent** et sur la question spécifique de **l'impact social de leurs placements financiers** en est, à quelques exceptions près, à un stade embryonnaire. Par contre, la Conférence religieuse canadienne, région du Québec (CRCQ) porte ces questions depuis plusieurs années, comme nous le verrons ci-dessous, et tente de sensibiliser ses membres par l'information, la formation et des propositions d'actions. La période actuelle apparaît comme une période-charnière à cet égard. Voyons la chronologie des actions entreprises par la CRCQ :

1989. La CRCQ interroge ses membres sur leurs préoccupations en lien avec l'administration de leurs communautés respectives. En fonction de leurs réponses, elle élabore une session de réflexion à leur intention. Les sujets traités vont de la fonction d'économe à la gestion de leur personnel et de leurs biens, y inclus la gestion de leur capital financier. Toutes ces questions sont examinées à la lumière de la mission des communautés et du vœu de pauvreté évangélique auquel leurs membres se sont engagés. Cette session s'adresse tant aux supérieurs-es majeurs-es qu'aux économes.

De 1989 à 1997, il n'y aura pas de suites données à cette initiative, du moins globalement. Par contre, quelques communautés ou encore quelques personnes à l'intérieur de leur communauté ont entrepris, surtout depuis cinq ans, une réflexion sur les questions de la finance par rapport à leur mission. On observe des initiatives plutôt isolées, qui ne présentent pas toutes le même degré de conscientisation par rapport aux questions sociales; ce sont quand même " de petits pas " (voir encadré II).

En mai 1997, l'assemblée statutaire de la CRCQ est saisie de la question de l'avenir du *Comité administration et finances*. Ce comité, composé jusqu'alors d'économistes, perd ses membres en raison de la décision prise par l'ensemble des économistes des communautés de se regrouper en une association autonome. L'assemblée résout alors de former, sur une base expérimentale (toujours en vigueur), un nouveau comité, le *Comité administration et mission*. Le comité embauche un permanent en novembre 1997.

Le *Comité administration et mission* s'adresse plutôt aux supérieurs-es majeurs-es. Il a pour mandat de traiter des questions administratives **en tenant compte de la mission** de la CRCQ et de celle de chacune des communautés. Son but est de susciter une réflexion chez les membres de la CRCQ; pour plusieurs de ceux-ci en effet, le lien entre administration et mission n'est pas nécessairement naturel. Notons que, relativement aux placements financiers, le Comité aborde cette question de façon globale; la gestion courante des placements de chaque communauté et les aspects techniques (répartition d'actif, etc.) relèvent de leur économiste respectif.

En novembre 1997, la CRCQ organise un colloque intitulé " Entre l'enclume et le marteau " qui a une portée pancanadienne. Axé sur la participation des personnes inscrites, le colloque a comme objectif de mettre ensemble ce qui se fait un peu partout, à la grandeur du pays, au niveau de la justice sociale, et de cerner des avenues possibles pour le futur. Un constat qui s'impose alors est que l'immersion des membres des communautés religieuses dans les groupes est plus forte au Québec qu'ailleurs au Canada cependant que la question des finances et des entreprises est plus présente dans le reste du Canada. Nous verrons toutefois dans quelle perspective cette question y est abordée.

La gestion financière d'une communauté religieuse: quel rapport social à l'argent?

La problématique des communautés religieuses peut se définir selon trois axes : la gestion courante, la mission et les revenus. Par gestion courante, on entend principalement l'ensemble des besoins auxquels chaque communauté doit faire face par rapport à ses membres, par exemple le maintien d'une infirmerie pour des religieux-ses dont la moyenne d'âge augmente. Ces besoins croîtront encore pendant quelques années, pour ensuite plafonner puis diminuer. La mission, par ailleurs, comprend le soutien des membres de la communauté engagés ici, sur le terrain, et de ceux impliqués dans des missions à l'étranger; elle inclut également la réponse à donner aux nombreuses

demandes de dons reçues par chaque communauté. Notons que la CRCQ possède un *Comité de priorité dans les dons* qui assiste les communautés dans la sélection des demandes qu'elles reçoivent; le Comité emploie deux permanents-es en raison de l'importance du volume de sollicitations, volume qui va toujours croissant. Pour satisfaire les exigences reliées à la gestion courante et à la mission, les communautés disposent de quatre sources de revenus, soit les revenus de pension des religieux-ses à la retraite, les revenus de placements, les revenus de location et, dans une mesure beaucoup moindre en raison du vieillissement de leurs membres, les revenus salariaux.

Plusieurs communautés confient la gestion de leurs placements à des consultants externes; certaines ont un comité de placements. Il semble qu'il n'existe actuellement aucun regroupement de communautés, par exemple parmi celles qui font affaire avec le même gestionnaire. Par ailleurs, les critères de gestion habituellement imposés par les communautés sont les suivants, sans présumer de leur ordre de priorité : s'assurer d'un revenu régulier, obtenir un rendement comparable à celui des autres fonds de retraite, gérer dans un esprit éthique (concrètement, cela se traduit en évitant d'investir dans des secteurs liés à l'alcool, au tabac, au nucléaire, etc.) (source : un gestionnaire qui compte plusieurs communautés comme clientes, en entrevue à l'émission *Enjeux* en novembre 1997). Soulignons que, le plus souvent, il est difficile pour les communautés de disposer de l'information nécessaire pour effectuer un suivi quant au respect de ces critères par le gestionnaire.

Notons enfin que le ou la supérieur-e majeur-e, responsable de l'ensemble de la communauté, s'en remettait souvent à l'économe de la communauté pour traiter des questions d'argent puisqu'elles requièrent une expertise spécifique, sans compter que, de manière générale, l'économe est en poste beaucoup plus longtemps que le ou la supérieur-e majeur-e, assurant ainsi une continuité. Notons encore que, de par la nature de son poste, l'économe doit faire une grande place aux aspects techniques (le 'comment'), sans par ailleurs oublier les questions de fond (le 'pourquoi', porté également par le ou la supérieur-e majeur-e et par l'ensemble de la communauté).

Plusieurs communautés se posent actuellement des questions en terme surtout de la composition de leur portefeuille d'actifs. Pour la plupart, leur portefeuille compte exclusivement, ou presque, des obligations. Étant donné que le rendement de ce véhicule se détériore, cependant que les besoins financiers des communautés augmentent, celles-ci lorgnent du côté des actions. Leurs préoccupations se limitent en général à la seule répartition de leurs actifs entre actions et obligations, laquelle répartition doit être la plus judicieuse et la plus sécuritaire possible. Certaines

communautés vont cependant plus loin et s'interrogent sur l'impact social de choisir l'action de telle entreprise plutôt que de telle autre.

Réflexion dans une perspective de faire des placements " éthiques ".

Environ six ou sept communautés québécoises sont devenues membres de *The Taskforce on the Churches and Corporate Responsibility* (TCCR) ou *Comité inter-Églises sur les responsabilités des corporations*. Pour ces communautés, la solution ne consiste pas à se défaire de leurs placements mais plutôt à exercer un "militantisme d'actionnaires" (par exemple, par le biais d'une participation active aux assemblées d'actionnaires). L'aile québécoise de TCCR, soit le *Groupe québécois sur la responsabilité sociale des compagnies*, est en cours de structuration pour offrir une alternative aux communautés d'ici. Celles-ci, plutôt que de simplement réagir et liquider leurs titres, auraient une façon différente de pouvoir s'impliquer dans la question de la gestion des placements, selon une visée plus structurelle. Le permanent du *Comité administration et mission* représente la CRCQ auprès de ce groupe.

TCCR a vu le jour dans les années 1990 au Canada anglais et consiste en une coalition œcuménique d'Églises canadiennes. Il a des liens avec des organismes semblables au Royaume-Uni et aux États-Unis. Il se veut un lieu d'interrogation et de traitement de la question des finances et des entreprises dans une perspective d'effectuer des placements " éthiques ". Sa réflexion s'articule autour de " dans quels titres, dans quelles actions investir? " et de la responsabilité des entreprises émettrices au niveau de l'environnement, des droits humains et de la communauté locale. En 1995, TCCR a publié, conjointement avec ses partenaires étrangers, un document de consultation intitulé *Principes de la responsabilité globale des entreprises : repères pour évaluer leur rendement*. On y lit que " une entreprise est responsable non seulement de la rentabilité de ses investissements mais aussi de la façon dont elle a obtenu cette rentabilité (...). En tant qu'institutions, les Églises, possédant leurs propres investissements dans les fonds de retraite et fonds de fiducie, sont souvent des actionnaires et, pour cela, des copropriétaires des entreprises " (p.3).

Notons que la réflexion de TCCR ne porte pas actuellement sur le pourquoi des placements (par exemple, il ne soulève pas la question " Faut-il faire seulement de l'argent avec notre argent? ") et l'organisme ne remet pas en question le système comme tel. Il représente une possibilité intéressante de " réseautage ", de table de concertation éventuelle pour les communautés.

Réflexion dans la perspective de cohérence avec l'énoncé de mission.

Nous avons mentionné plus haut que la question de la finance est beaucoup plus présente au Canada anglais. Au Québec, outre les communautés membres de TCCR, la CRCQ (*Comité de justice sociale* et *Comité administration et mission*) et quelques membres de communautés religieuses comme Jacques Bélanger, capucin (" Jacques Bélanger et l'héritage des communautés religieuses. Y aura-t-il une vie après la mort? ", *Vie ouvrière*, mars-avril 1996), s'y intéressent. On constate que la question est abordée différemment ici. Alors qu'au Canada anglais le questionnement se pose dans la perspective de TCCR, au Québec on s'interroge en terme de cohérence avec la mission des communautés et avec leur " parti pris idéologique explicite sur les questions économiques " (*Comité de justice sociale de la CRCQ*, " Pauvreté évangélique et analphabétisme économique ", dans *Aux quatre coins*, 13e épître, novembre-décembre 1997). " Ce parti pris, c'est le choix de la pauvreté évangélique " (vœu de pauvreté des religieux-ses) au niveau de la personne, de la communauté et des interventions dans la réalité économique " de manière à y annoncer le droit des pauvres à une vie digne de filles et de fils de Dieu " (*Ibid.*).

L'interpellation des communautés religieuses au Québec se fait à la fois sous l'angle de l'héritage (non seulement matériel, mais aussi des valeurs, de la mission qui les porte et qu'elles portent) qu'elles entendent laisser (faire alliance avec des groupes sur le terrain dans une perspective d'héritage?) et sous celui de la responsabilité de chacun-e des religieux-ses face aux questions économiques et financières, en lien avec leur vœu de pauvreté.

Plus spécifiquement, Jacques Bélanger parle de " l'option de reconnaître les pauvres et leurs organisations comme héritiers naturels des communautés religieuses ", une option qui se traduirait par une alliance et non par un transfert mécanique de l'avoir des communautés aux groupes populaires. Le *Comité de justice sociale* va dans le même sens lorsque, traitant de l'héritage que laisseront les communautés, il les interpelle en ces termes : " Entre la confiance et la peur, où se situe présentement la volonté de transmettre à d'autres les raisons d'être de la communauté, en regard de la terre où elle est enracinée depuis longtemps? " (*Comité de justice sociale de la CRCQ*, "Arrimer présent et futur ", dans *Aux quatre coins*, 11e épître). Si une communauté veut " donner toutes ses chances à la continuité ", elle cherchera à " identifier autour d'elle dans le

¹ Jacques Lauzon préfère parler de placements 'solidaires' plutôt que de placements 'éthiques', ce qui, entre autres, renvoie plus directement à l'énoncé de mission de la CRCQ, sans compter que les fonds qui s'identifient comme éthiques ne sont pas toujours ce que l'on pense. Cette remarque n'est qu'un exemple du lien que la CRCQ établit entre mission et question financière; la mise sur pied du *Comité administration et mission* en est une autre manifestation.

moment présent, des personnes ou des groupes qui, à partir d'autres fondements et d'autres perspectives, partagent et défendent les mêmes valeurs ou posent des gestes qui sont aussi pour elle essentiels " (*Ibid*). Et alors, " cette reconnaissance qui peut se faire simultanément à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté sera déterminante pour amorcer et préparer l'inéluctable moment de passer définitivement le flambeau sans que la flamme ne s'éteigne " (*Ibid*).

Dans la 13e épître, déjà mentionnée, le Comité fait valoir que la question financière devrait concerner tous les membres des communautés et non les seuls économes. Par conséquent, il appelle à la responsabilisation de tous et toutes tant dans la réflexion que dans l'administration de ces questions. Convaincu que l'argent, la gérance ne peut faire abstraction de la réflexion évangélique, il considère que, d'une part, les communautés doivent solliciter l'avis d'experts (actuaire, comptables, banquiers, etc.) et d'autre part, elles doivent lire ces avis à la lumière d'un autre point de vue, celui de l'Évangile. " Vivre concrètement notre parti pris économique demande réflexion et application ", écrit-il. " Nous possédons des biens et, par conséquent, nous sommes toutes et tous, personnellement, engagés par vœux à en faire une gestion évangélique ". Or, " la pauvreté évangélique et l'analphabétisme économique ne peuvent pas cohabiter ". Un-e religieux-se qui laisserait à d'autres personnes de sa communauté le soin de se préoccuper des enjeux économiques se trouverait en fait à confier à d'autres la gestion de son engagement personnel à la pauvreté. Cela constituerait en définitive " une fuite devant la question dérangeante de nos rapports avec la vraie pauvreté, celle des pauvres ".

On peut encore souligner quelques initiatives prises individuellement par des communautés dans la perspective décrite ci-dessus (voir encadré II).

La période actuelle en est donc une de transition et de prise de conscience pour les communautés religieuses au Québec. La réflexion sur la question de leur rapport à l'argent et de la gestion de leurs avoirs financiers est désormais amorcée, en particulier à la CRCQ, à travers le *Comité de justice sociale* et le *Comité administration et mission* (dont le permanent siège au TCCR), et dans certaines communautés. Les mentalités se transformeront-elles par rapport à cette attitude encore répandue chez les membres des communautés qui considèrent que l'énoncé de mission (de la CRCQ) leur va comme personne et comme membre de leur communauté; mais que cet énoncé de mission ne les concerne plus, ne les touche plus quand les questions administratives et financières sont abordées? La réponse appartient à chacune des communautés.

Pour aller plus loin : Desjardins et l'Église, ensemble avec d'autres.

Desjardins et l'Église sont appelés à collaborer avec les autres acteurs impliqués dans le développement local : la MRC, qui compte habituellement un agent de développement " vendu au développement local ", la municipalité, les organismes sociaux (par exemple les Optimistes, les groupes d'âge d'or, etc.), les syndicats (impliqués directement dans la relance d'une entreprise ou initiateurs d'un fonds de développement).

Les réseaux constituent également des partenaires importants. Tout comme Desjardins et l'Église, Mgr Blanchet les place au rang des " corps intermédiaires ", ces groupes qui " se retrouvent entre l'État et des acteurs locaux ". Les corps intermédiaires favorisent l'exercice d'une saine démocratie en ce que, d'une part, " ils permettent aux gens d'avoir une voix, puis une action valable " en terme de défense des valeurs ou des biens; d'autre part, " ils empêchent l'État d'intervenir trop directement sur la vie de chacun des individus ".

Les réseaux, donc, s'avèrent importants du fait que, grâce à eux, les gens demeurent " présents à leur milieu " et continuent " à se sentir responsables et participants " dans leur communauté. " Ce qui était appartenance au village autrefois ", observe Mgr Blanchet, " c'est maintenant beaucoup plus appartenance à des réseaux ". " L'identité se manifeste beaucoup à travers les réseaux ", pense-t-il; et donc, les gens regroupés en réseaux surmontent le sentiment, trop répandu de nos jours, d'être dépassés, sans voix et sans pouvoir, et la tentation conséquente de " se désintéresser de la chose politique ".

" Il reste une qualité de vie dans les milieux grâce à ces réseaux-là (...). S'ils n'existaient pas, il y aurait encore plus d'exclus-es, et ceux qui ont le sentiment de l'être le seraient encore bien davantage ". Mgr Blanchet estime " qu'à travers les réseaux, puis à travers l'économie sociale, on peut aussi assurer un minimum de pratique de justice ".

Se référant à Alain Touraine, Mgr Blanchet souligne que " le Québec est un lieu d'entreprises communautaires comme il n'y en a pas beaucoup ailleurs ". Il faut tabler davantage sur " le mouvement coopératif au Québec, sur tout ce qui est communautaire et qui est un peu dans la même foulée que le mouvement coopératif ". Il estime d'ailleurs que " si le pape Jean-Paul n'avait connu davantage le mouvement coopératif comme il se vit ici et comme il pourrait se vivre, peut-être en aurait-il parlé davantage " dans le cadre de sa critique du communisme et du socialisme et de sa recherche d'une formule de remplacement.

Conclusion

L'entrevue réalisée auprès de Mgr Blanchet, évêque du diocèse de Rimouski, a donc permis d'expliciter sa perception du Desjardins actuel, sa perception de l'Église-institution et de l'Église-communauté, sa vision des rôles respectifs de Desjardins et de l'Église et de leur interaction pour mettre fin à la situation d'exclusion que vivent des milliers de Québécois-es, les alliances possibles et les formes concrètes d'intervention. L'entrevue fait ressortir deux préoccupations majeures que porte Mgr Blanchet et qui orientent sa réflexion, soit une préoccupation pour un **développement durable, local et axé sur les personnes**, et un souci de la **responsabilisation** et de **l'implication** des personnes visées.

L'entrevue réalisée avec Clément Guimond, coordonnateur de la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs (Québec) (CTTQ) a permis non seulement de découvrir des cas concrets de partenariat entre la caisse et des communautés religieuses mais surtout quel processus, quelles conditions conduisent à la réalisation d'une configuration partenariale viable : **mission, clarté de l'engagement, valeurs, façon de travailler autrement**. Elle a aussi montré que si l'interface Desjardins-Église se réalise dans différents projets qu'appuie cette "caisse du communautaire", le défi reste cependant entier à l'échelle du Mouvement Desjardins que des forces tirent vers la configuration bancaire, particulièrement dans les très grands centres comme Montréal et Québec.

L'entrevue réalisée à la Conférence religieuse canadienne, région du Québec, avec Jacques Lauzon et Sylvain Bossé, a mis en relief les défis de gestion financière des communautés religieuses. Une importante réflexion est engagée : une réflexion dans la perspective de faire des **placements éthiques**; une réflexion dans la perspective de **cohérence avec l'énoncé de mission des communautés**. L'interpellation des communautés religieuses au Québec se fait à la fois sous l'angle de l'héritage qu'elles entendent laisser et sous celui de la **responsabilité** de chacun-e des religieux-ses face aux questions économiques et financières, en lien avec leur vœu de pauvreté.

Cette recherche sur l'interface entre Desjardins et l'Église, sur l'interface d'une caisse et de communautés religieuses, nous aura donc aussi conduit à étudier le **rapport social à l'argent dans les communautés religieuses**, vaste réflexion animée par la section québécoise de la Conférence religieuse canadienne. On ne peut que souhaiter qu'une réflexion similaire se fasse dans le mouvement coopératif Desjardins. Qu'en est-il en effet aujourd'hui, du **rapport social à l'argent dans le Mouvement Desjardins**, ce grand canyon de l'économie sociale, renommé

mondialement, dont on peut voir encore les strates anciennes (caisses, fédération, confédération) sous les strates nouvelles (sociétés de portefeuille, filiales) qui s'imposent avec un statut qui rend compte d'un rapport économique à l'argent.

Pour trouver de nouvelles réponses face à la crise de l'emploi et de l'État Providence, Desjardins et l'Église, caisses et communautés religieuses, ont tout intérêt à combiner ensemble leurs réflexions et leurs actions, afin de faire de l'argent un moteur de réalisation de l'intérêt général, rôle qu'il ne peut pas jouer quand il est seulement " argent financier " inscrit dans un Marché désincarné de la Société. À quand l'"argent social" ?

JB&MCM.1998/04/09.

ENCADRÉ I

Configurations partenariales: caisse Desjardins (CTTQ) et communautés religieuses.

1. *Les serres coopératives de Guyenne* : Cette coopérative, située en Abitibi, devait opérer une restructuration importante. Différents partenaires financiers, dont la SOI, étaient prêts à s'impliquer dans le plan de redressement, mais à la condition qu'il y ait un certain montant d'argent qui soit déposé. Il fallait donc faire un montage financier, et il manquait environ 100 000\$ " pour ficeler tous les autres ". Avec les Serres, la Caisse des travailleuses et travailleurs (CTTQ) a mené une campagne auprès d'un certain nombre de communautés religieuses, ciblées en raison de leurs sensibilités par rapport à la région ou par rapport à l'agriculture. En plus de mettre la somme manquante à la disposition du groupe, les communautés ont permis que d'autres acteurs s'impliquent dans la restructuration.

2. *La coopérative des travailleurs de mécano-soudure de Rimouski (CTMR)* est créée suite à la fermeture d'une entreprise. Les travailleurs veulent reprendre en main l'entreprise, mais celle-ci se trouve alors dans une situation financière critique. " Dans l'entreprise privée, bien souvent les gens ont capitalisé, puis ils prennent à même leur investissement. Mais quand tu te retrouves avec des travailleurs, ils l'ont pas cet argent-là ". Ils ont donc besoin de partenaires qui les appuient. Des programmes gouvernementaux existent à cet effet, mais "très souvent, l'arrivés au maximum puis il manque d'argent ". La Caisse a donc lancé un appel aux communautés religieuses. Celles-ci ont accepté d'investir dans la coopérative, lui permettant de redémarrer, de compléter son plan de redressement. Un an et demi plus tard, deux communautés acceptent de redonner un coup de pouce. En 1996, la coopérative a dû cesser ses opérations. Même si elles ont perdu, les communautés " ne sont pas sorties amères de ça, au contraire ". Elles considèrent que, pendant cinq ans, elles ont permis à des gens de gagner honorablement leur vie, plutôt que d'aller directement sur le bien-être social. Et plusieurs arrivent à leur retraite. Alors les communautés sont fières de ce qu'elles ont fait, se disant qu'elles ont permis une " expérience collective extraordinaire de solidarité ".

3. *Le Moulin à scie à La Rédemption (Gaspésie)* : L'annonce faite par le gouvernement fédéral, en 1993, de la fermeture du bureau de poste du village de La Rédemption a mobilisé le milieu et a occasionné la mise sur pied d'une corporation de développement économique et communautaire (CDEC). Le projet d'un moulin à scie sous forme coopérative a germé, pour contribuer, non seulement à la survie du village, mais aussi à la création d'emplois pour des gens autour. La participation des partenaires financiers conventionnels était conditionnelle à l'implication financière des travailleurs. Interpellées, la communauté territoriale ainsi que les communautés religieuses de la région ont répondu très vivement à la sollicitation faite par la Caisse (CTTQ). La construction du moulin a été l'objet d'une "corvée extraordinaire". Les communautés religieuses ont fait confiance à la Caisse et à son expertise pour les éclairer sur les points suivants : Les objectifs du projet sont-ils " corrects "? Puis, sur le plan financier, est-ce de l'argent perdu d'avance ou est-ce un placement raisonnable? Dans le cas d'une évaluation positive, la Caisse avait le mandat d'acheter des parts privilégiées dans la coopérative à l'aide de sommes que les communautés avaient déjà en dépôt à la Caisse; elle devait également informer les communautés du suivi. Ce qui fut fait.

La Laiterie à la Baie-des-Chaleurs (Gaspésie) : Le lait qui approvisionne la région provient de Québec alors qu'une étude de marché démontre qu'il serait bénéfique d'avoir plutôt une laiterie locale. Une communauté religieuse a décidé d'investir dans ce projet " une fois que la Caisse a étudié tout ça ". Elle a versé l'argent au *Fonds de soutien aux travailleuses et travailleurs du Québec*. Le Fonds a acheté des parts dans la coopérative. Par conséquent, si un jour la coopérative rembourse ces sommes, l'argent reviendra au Fonds qui, lui, "sert directement à la solidarité ". Donc, la communauté a cette garantie en plus de contribuer au projet de laiterie.

5. *Le Fonds de soutien : un outil sur mesure pour un prêt hors normes* : Dans un petit village, une coopérative a été mise sur pied pour réintroduire le bûchage dans le bois avec des chevaux, une méthode plus respectueuse de l'environnement et qui permet, en même temps, d'avoir accès à des terrains où les machines ne peuvent pas aller. La Caisse reçoit l'appel d'une communauté religieuse qui souhaite aider un homme qui vit de l'aide sociale depuis des années et qui veut s'en sortir. " Il voudrait aller travailler dans la coopérative; mais pour aller travailler, il faudrait qu'il s'achète un cheval ". La Caisse a traité cette demande de prêt en passant par le *Fonds de soutien*, " parce qu'on était incapables de justifier ça ". Et le bûcheron a pu acheter son cheval.

6. *L'ACEF de Lévis* souhaite acquérir des locaux mais elle n'a ni les ressources nécessaires, ni des garanties suffisantes à offrir. L'ACEF sollicite l'appui de deux communautés religieuses. L'une d'elles, déjà participante à la CTTQ, suggère de mettre cette dernière dans le coup. Avec l'appui des deux communautés religieuses qui apportent les garanties, la Caisse accepte de financer le projet. Par ailleurs, la Caisse constate que si l'ACEF est capable d'assumer les paiements de son hypothèque, " ils sont quand même très serrés ". À la demande de l'ACEF, conseillée en cela par la Caisse, les communautés religieuses acceptent un rendement inférieur sur les sommes déposées à la Caisse. Cette dernière peut alors consentir à l'ACEF un taux d'intérêt réduit sur son hypothèque. D'une part, les communautés religieuses ont donc donné une garantie qui a permis le prêt; d'autre part, elles ont rendu possible un allègement du taux hypothécaire en cédant une partie des rendements générés par leurs dépôts.

ENCADRE II

Rapport social à l'argent : cas de communautés religieuses partenaires

Au Québec : Il y a les liens créés avec la CTTQ. Il y a l'Accueil Bonneau, cette oeuvre tenue à bout de bras par les Soeurs Grises. Un partenariat entre quelques communautés religieuses (qui ont consenti soit des dons, soit des prêts à faible taux d'intérêt) et des institutions financières (caisses populaires et une banque) doit permettre l'ouverture prochaine de la Maison Parent-Roback qui abrite différents groupes de femmes, lesquels pourront éventuellement devenir propriétaires de la maison, avec tous les avantages que cela représente. L'annonce officielle en a été faite récemment. Des communautés religieuses sont partenaires du **Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec (CRÉECQ)**, un cercle d'emprunt, et investisseurs dans le FEÉCQ, le fonds d'emprunt instauré par le CRÉECQ. Des communautés ont investi dans **l'Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM)**.

Au Canada, hors Québec : **La Canadian Alternative Investment Coopérative (CAIC)** a été fondée à Toronto au début des années 1980 par plusieurs communautés religieuses qui souhaitaient mettre en commun leurs ressources pour investir dans des projets qui favorisent le changement social et mettent en valeur des structures économiques différentes. Elle compte actuellement 50 membres et une réserve de crédit de 4,75 millions de dollars. Ses emprunteurs sont des groupements, des organisations (y inclus celles qui offrent du soutien technique et de la formation en affaires), des coopératives et des fonds d'emprunt communautaires. À Toronto, la **761 Community Development Corporation** est une corporation sans but lucratif gérée par la communauté et qui travaille en partenariat avec des personnes vivant des situations de pauvreté sur une longue période (long term poverty) afin de créer des opportunités d'emploi "through community business development". L'Eglise Unie du Canada est un des partenaires du projet.

En France : Le premier fonds commun de placement (FCP) éthique, **Nouvelle stratégie 50**, a vu le jour en 1983 grâce à des religieuses regroupées en une association *Éthique et Investissements* (une quarantaine d'économistes et responsables de congrégations féminines), qui se sont formées aux mécanismes boursiers et les ont confrontés aux exigences de l'Église. La présidente de l'association constate que " en quinze ans, notre rapport à l'argent a considérablement évolué : nous l'envisageons maintenant comme un moyen qui peut servir des causes évangéliques et, en retour, nous nous interrogeons sur la manière d'évangéliser les milieux économiques " (" L'argent a-t-il une morale? ", dans *L'actualité religieuse dans le monde*, no 93, 15 octobre 1991, pp. 26-39). Le **FCP Hymnos** créé en 1989 par trois cadres chrétiens du Crédit Lyonnais et surveillé par un comité d'éthique composé de deux laïcs et de dix-sept hommes d'Église. Soulignons aussi l'existence de **Placements de Partage** qui ne dépendent pas de l'initiative de communautés religieuses mais qui pourraient constituer une avenue intéressante pour celles-ci en ce qu'ils " ne permettent pas au souscripteur de toucher une plus-value : celui-ci ne perçoit que le revenu correspondant à l'inflation de l'année. La différence entre le taux réellement rapporté et l'inflation fournit des ressources financières aux associations caritatives, organisations humanitaires, bénéficiaires de ces placements " (*Ibid*). La création d'un **Centre-Entreprises** (non encore démarré au moment de la parution de l'article) par des moines bénédictins, soit " une unité de recherche regroupant des membres du monde de l'entreprise, des économistes, des spécialistes des sciences humaines et de l'industrie, des théologiens et des représentants de la communauté monastique. Au menu, des rapports réguliers publiant les résultats des travaux (sur l'éthique sociale, financière et spirituelle du travail, des colloques sur ces sujets), et la mise en place d'une bibliothèque spécialisée dans l'éthique financière et spirituelle du management...'et l'espoir que des auteurs en viennent combler les rayons!" (*Ibid*).